



ROYAUME DE BELGIQUE

Ministre des Classes Moyennes,
des PME, des Indépendants, de l'Agriculture,
des Réformes institutionnelles et du
Renouveau démocratique

Bruxelles, 15 MARS 2022

Jean-Pierre Servotte
Conseiller Cellule Agriculture
Jean-pierre.servotte@clarinval.belgium.be

Marc FICHERS
Nature & Progrès
marc.fichers@natpro.be

Sylvie MEEKERS
Inter-Environnement Wallonie
s.meekers@iew.be

Leen LAENENS
Velt
leen@velt.nu

Frank ADAMS
Réseau Meuse Rhin Moselle
Corentin.hecquet@gmail.com

Votre courrier du
02 mars 2022

Vos références
N&P/800.16/MAF/LAV

Nos références
DC/CL/JPS/MJ/8108

Annexe(s)

à mentionner dans toute correspondance

Objet : Nouveaux arguments à l'encontre d'une déréglementation des nouveaux OGM

Mesdames,
Messieurs,
Chers Présidents,

Je vous remercie de m'avoir fait part de vos informations concernant ce dossier. Comme vous le savez les nouvelles techniques génomiques font l'objet d'une évaluation par la commission de la réglementation relative aux OGM. Je fais confiance à la commission en ce qui concerne l'objectivité nécessaire face aux diverses études disponibles. Je reste également convaincu que cette révision doit tenir compte des évolutions scientifiques et technologiques ainsi que de critères socioéconomiques qui ont également évolués depuis l'élaboration de la Directive OGM il y a maintenant 20 ans.

En Belgique, les nouvelles techniques auxquelles vous faites référence bénéficient de l'expertise du Conseil de Biosécurité et du Service de Biosécurité et Biotechnologies de Sciensano quant à l'évaluation des risques pour la Santé et l'Environnement.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer Mesdames et Messieurs les Présidents, mes salutations les plus sincères,

David CLARINVAL